

La protection sociale comme pilier du travail décent

CLAIRE COURTEILLE

directrice du Bureau international du travail à Bruxelles

De nombreux pays à revenus élevés ou intermédiaires ont récemment mis en place des plans de relance dont environ un quart était consacré à des mesures de protection sociale. La Chine n'est ainsi pas loin d'assurer une couverture universelle des retraites.

Malheureusement, de nombreux pays ont changé de trajectoire à partir de 2010 en optant pour des mesures d'assainissement budgétaire.

La protection sociale est un des quatre piliers du travail décent tel que défini par le BIT avec la création d'emploi, les droits au travail et le dialogue social.

Le slogan « la protection sociale pour tous » est d'actualité. L'universalisation des droits à la sécurité sociale est bien un défi, sinon le défi majeur, au niveau mondial. Avec plus de 70% de la population mondiale qui n'est pas couverte de manière adéquate, il apparaît clairement que la promesse d'une protection sociale universelle ne s'est pas réalisée pour la grande majorité de la population mondiale.

Le Rapport mondial du BIT sur la protection sociale 2014/15, « Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale », affirme en effet que seuls 27% de la population mondiale disposent d'un accès à une sécurité sociale complète.

Pourtant, la protection sociale est un outil politique essentiel pour réduire la pauvreté et les

inégalités tout en stimulant la croissance inclusive. En améliorant la santé et les capacités des segments vulnérables de la société, elle augmente la productivité et soutient la demande au niveau macroéconomique.

Il semble même que les bénéfices de la protection sociale sont encore plus évidents en période d'incertitude économique, de faible croissance et d'inégalités grandissantes. Le rapport du BIT met justement en avant l'extension de la protection sociale comme un moyen de sortie de crise et un facteur de développement et de justice sociale.

Les multiples fonctions qu'occupe la protection sociale dans les économies et les sociétés sont devenues particulièrement évidentes au cours de la crise économique et financière mondiale actuelle. Dans la première phase de la crise (2008-2009), au moins 48 pays à revenus élevés ou intermédiaires ont mis en place des plans de relance pour un montant total de 2400 milliards de dollars, dont environ un quart était consacré à des mesures de protection sociale. Ce soutien a agi comme un stabilisateur automatique qui a aidé les économies à retrouver leur équilibre et à protéger les chômeurs et les plus pauvres.

Mais dans la seconde phase de la crise, à partir de 2010, de nombreux gouvernements ont changé de trajectoire et se sont embarqués prématurément dans des mesures d'assainissement budgétaire, malgré le besoin de prolonger le soutien aux populations et de stabiliser la consommation.

Contrairement aux idées reçues, les mesures d'assainissement budgétaire ne sont pas cantonnées à l'Europe. En fait, pas moins de 122 gouvernements ont réduit leurs dépenses publiques en 2014, dont 82 pays en développement.

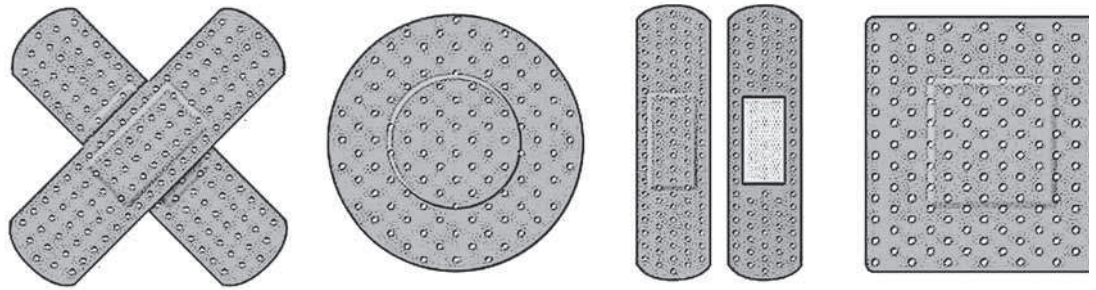
Cependant, depuis quelques décennies, et de manière globale, les pays à revenus intermédiaires ont eu tendance à étendre leurs systèmes de protection sociale et à soutenir les revenus des ménages favorisant ainsi une croissance tirée par la demande. La Chine, par exemple, est près de réussir la couverture universelle des retraites et a nettement augmenté les salaires minimaux, tout comme le Brésil qui a accéléré de manière remarquable l'extension de la couverture de protection sociale.

Certains pays à bas revenus, comme le Mozambique, ont aussi amplifié leur couverture, mais souvent par des filets de sécurité temporaires avec de faibles niveaux de prestation. Mais beaucoup de ces pays déploient dorénavant des efforts pour construire des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes intégrés.

Malgré ces progrès positifs, la Campagne « la protection sociale pour tous » des organisations belges est importante sur le plan international car les défis restent immenses.

COUVERTURE SANTÉ

Le Rapport de l'OIT conclut qu'environ 39% de la population mondiale est privée de toute affiliation à un système ou dispositif



de santé. Le nombre atteint plus de 90% dans les pays à bas revenu. L'OIT estime qu'il y a une pénurie de 10,3 millions d'agents de santé pour garantir des services de santé de qualité pour tous ceux et celles qui en ont besoin. Malgré ces difficultés, certains pays – notamment la Thaïlande et l'Afrique du Sud – sont parvenus à une couverture de santé universelle en quelques années seulement, démontrant que la volonté politique peut faire la différence.

DROITS DES ENFANTS

Les politiques de protection sociale sont un élément essentiel de la réalisation effective des droits de l'enfant.

Malgré une extension considérable des régimes, les politiques de protection sociale existantes ne répondent pas suffisamment aux besoins des enfants et des familles en matière de sécurité du revenu, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Près de 18 000 enfants meurent chaque jour, malgré le fait que bon nombre de ces décès pourraient être évités grâce à une protection sociale adéquate. La protection sociale joue aussi un rôle déterminant dans la lutte contre le travail des enfants puisqu'elle réduit la vulnérabilité économique des familles, permet aux enfants d'aller à l'école et les protège contre les risques d'exploitation.

Le rapport du BIT montre qu'à l'échelle mondiale les gouvernements allouent seulement 0,4% du PIB aux allocations familiales, avec des dépenses qui varient de 2,2% dans l'ouest de l'Europe à

0,2% en Afrique et dans l'Asie/Pacifique.

PENSIONS

Près de la moitié (49%) des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite ne reçoivent aucune pension. Et pour beaucoup de bénéficiaires, le niveau des pensions allouées les laisse bien souvent en dessous du seuil de pauvreté.

CHÔMAGE

Les dépenses de protection sociale pour les travailleurs pendant leur vie active (par exemple, en cas de chômage, de maternité, handicap ou accident du travail) varient considérablement d'une région à l'autre, passant de 0,5% en Afrique à 5,9% en Europe de l'Ouest. À l'échelle mondiale, seuls 12% des chômeurs perçoivent des allocations chômage, variant de 64% en Europe de l'Ouest à moins de 3% au Moyen-Orient et en Afrique.

LES INSTRUMENTS DU BIT

La Convention phare est la Convention n°102¹ qui couvre neuf catégories de risques et définit les conditions et les niveaux des prestations (liste des 9 catégories de risques visés : soins médicaux, prestations de santé, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations d'accidents du travail, allocations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants).

En 2012, cette Convention a

été renforcée par la Recommandation (n°202) sur les socles de protection sociale, qui porte essentiellement sur l'extension de la couverture de façon à ce que toutes les personnes dans le besoin puissent avoir accès aux soins essentiels de santé et à un revenu élémentaire défini au niveau national.

La rareté du travail décent rend urgent le besoin de concevoir des formes nouvelles de financement de la protection sociale. Les pays du Sud ont de riches expériences

Certains pays – notamment la Thaïlande et l'Afrique du Sud – sont parvenus à une couverture de santé universelle en quelques années seulement, démontrant que la volonté politique peut faire la différence.

dans la mise en place de systèmes contributifs et non contributifs innovants. Les études du BIT montrent que tous les pays peuvent mettre en place un système de protection sociale, de façon progressive et évidemment adapté aux revenus du pays et à la capacité contributive de la population.

La communauté internationale a un rôle important à jouer. Assurer qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes ait accès à la protection sociale, y compris au travers de socles, fait partie des ambitions du nouveau Programme de développement post-2015 adopté par l'Assemblée générale de Nations Unies en septembre 2015. ■

¹ Convention OIT n°102 concernant la sécurité sociale, 1952.